

→ Échafaudage de pied

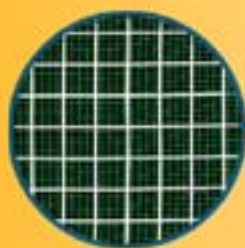


Une protection bas de pente réalisée avec un échafaudage de pied présente toujours plus de sécurité et de confort. De par sa conception, il est facilement modulable et s'adapte à toutes configurations de bâtiment. Sa résistance est connue et fiable.

Dès qu'une toiture présente des particularités, l'échafaudage de pied devient incontournable :

> Pour une toiture avec combles mansardés : échafaudage de pied

> **Garde-corps métalliques :**
(fifets de sécurité maille 10 x 10 et pare-gravats fixés sur l'intérieur des montants)



> **Plancher intermédiaire supplémentaire :**
positionnable tous les 50 cm par le couvreur

> **Hauteur précise du plancher :**
à définir avec le charpentier, couvreur et zingueur en phase préparation de chantier



l'utilisation de tout autre moyen devra être justifiée et respecter les points suivants :

- tous les éléments d'assemblage doivent provenir d'un même fabricant et être montés conformément à la notice du fabricant ;
- en cas de configuration particulière et/ou d'éléments différents, un examen d'adéquation, de montage, d'installation et de conservation avec note de calcul, marquage des charges admissibles etc ... sont nécessaires (art 233-1 et suivants).

> Pour une toiture avec décrochements de façade : échafaudage de pied



Il est nécessaire de mettre en place un échafaudage de pied

> Parce que :

- positionner une console à moins de 20cm d'un angle intérieur est impossible,
- le débord des plateaux bois doit être inférieur à 20 cm,
- assurer la continuité du platelage et des garde-corps est difficile, voire impossible,

> Pour la rénovation des toitures : échafaudage de pied

Il est nécessaire de mettre en place un échafaudage de pied

> Parce que :

- l'utilisation de consoles à tige traversante n'est adaptée ni aux murs de pierres, ni aux murs avec isolant, ni aux locaux occupés,
- l'utilisation de consoles à câble nécessite une charpente résistante et en bon état,
- les platelages sont nécessairement utilisés pour stockés provisoirement des matériaux,
- les angles des bâtiments sont rarement à 90°,

> Pas de mixage échafaudage de pied et consoles pour une même protection

Une protection bas de pente réalisée à l'aide d'échafaudage de pied (par exemple sur les balcons) et de consoles

> Est fortement déconseillée parce que :

- la jonction des platelages est difficile,
- la continuité et la résistance des garde-corps sont difficiles,
- une note de calcul avec contrôle d'adéquation et de conservation sera nécessaire dans 98% des cas.